

## NATURE

Scientifiques et artistes réunis à l'Arboretum

VAUD PAGE 20

## ORBE

Un bal glamour pour fêter la fin de l'école

NORD VAUDOIS PAGE 25



## SPECTACLE

Le Cirque Bouglione renoue avec une vieille tradition

LES GENS PAGE 35



MERCREDI 31 MARS 2010

# 24 Vaud ET RÉGIONS

19

## Primeurs pris la main dans le panier

### CONTREBANDE

Les douanes suisses viennent de boucler une longue enquête qui a révélé une fraude sans précédent. Huit commerçants, dont quatre Vaudois et Genevois, ont soustrait 2,5 millions de taxes douanières. Distribuées cet été, les amendes s'annoncent salées.

CHRISTOPHE BOILLAT

L'enquête, compliquée et minutieuse, surnommée... «Tuttifrutti», aura duré un an et demi (24 heures d'août 2009). Au final, après moult interrogatoires et après avoir étudié des monceaux de documents, les employés de l'Administration fédérale des douanes (AFD) ont réussi à mettre la main sur un trafic ju-teux. Une fraude d'une ampleur méconnue jus-que-là dans le domaine des fruits et légumes. «2,5 millions de francs au total ont été soustraits», précise Eric Daellenbach, responsable à Lausanne de la section antifraude de Suisse romande pour l'AFD.

Le coup a été monté entre un grossiste milanais et huit importateurs suisses. Dont quatre Vaudois et Genevois. Il s'agissait de

maquiller les importations (*lire ci-contre*). Quinze actes d'accusation (six pour la Suisse romande) ont été délivrés aux inculpés. Ainsi qu'au fournisseur italien indélicat. Ils devront s'acquitter d'amendes dont le montant sera du double des droits de douanes éludés. «La Direction générale des douanes à Berne se réserve également le droit de demander des peines de prison», poursuit Eric Daellenbach.

L'administration n'a pas l'autorisation de divulguer le nom des tricheurs. En revanche, ceux qui n'ont pas été concernés par cette enquête de grande envergure se disent soulagés. C'est le cas de Jean-Vincent Bonotto, à Yverdon, qui dirige la société éponyme: «Je suis heureux de voir que

**«Quatre sociétés romandes ont éludé 800 000 francs de redevances. Elles recevront les amendes cet été»**

ERIC DAELLENBACH, SECTION ANTIFRAUDE DOUANIÈRE

l'honnêteté paie. Nous avons toujours tout déclaré. Ici, ce ne sont pas que mes intérêts et ceux de mes employés qui sont protégés, mais de toute une partie de notre corps de métier. C'est un métier dur où la concurrence est acharnée. Et certains ont voulu se faire de l'argent sur notre dos, sur celui des producteurs et des consommateurs suisses. Et aujourd'hui, ils sont pris.»

Même son de cloche chez Christophe Roduit, de Roduit SA au Mont-sur-Lausanne. «Nous ne sommes pas au cœur de cette

### » Rappel des faits

En 2006, des employés de l'Administration fédérale des douanes (AFD) «tracent» un importateur romand qui se fournit en Italie et fait passer ses cargaisons par le Tessin. Plusieurs irrégularités sont constatées et poussent les douaniers suisses sur l'ensemble du territoire. Ils s'aperçoivent qu'un vaste trafic est mis en place entre certains importateurs basés en Suisse et un grossiste milanais (lequel a depuis mis la clé sous la porte. Volontairement ou pas? Nous n'avons pas pu le découvrir). Le but? Éviter de payer des droits de douanes élevés durant les périodes contingentes, pendant lesquelles la priorité est donnée aux produits indigènes. Comment? En ne déclarant pas. En faisant de fausses déclarations. Ou encore en mentionnant des melons alors que les cartons renferment des tomates (droits plus élevés l'été). Une enquête internationale a été lancée. Sur le territoire suisse, la comptabilité de huit sociétés a été soigneusement épluchée. L'enquête aura duré plusieurs années pour aboutir à la découverte d'une fraude sans précédent.

enquête. Nous dédouanons tout ce que nous achetons aux quatre coins de l'Europe. Nous avons en revanche dû nous justifier auprès de nos clients pour leur prouver que nous n'étions pas des tricheurs.»

Christophe Marmy, de la société QLC à Vevey, a dû égale-



### LE CHIFFRE

2,5

C'est, en millions de francs, le montant des taxes douanières impayées à la Confédération par huit commerçants entre 2006 et 2008. Une fraude sans précédent selon les douanes suisses.

**SATISFAIT** A l'issue d'une longue enquête appelée «Tuttifrutti», le service antifraude dirigé par Eric Daellenbach a pu inculper plusieurs commerçants indélicats. LAUSANNE, LE 31 JUILLET 2009

ment prouver sa bonne foi. «J'ai demandé à plusieurs reprises un document qui en attestait. Et je l'ai reçu. Ce qui m'importe, dans cette affaire, c'est que la profession soit épurée et que l'on protège la production agricole. C'est tout.»

Le directeur d'une société genevoise, qui préfère conserver l'anonymat, reconnaît à demi-mot «ne pas avoir, de manière totalement involontaire, dédouané des produits. Il s'agissait d'un groupe de trente-quatre expéditions pour plusieurs sociétés qui ont passé la douane tout

droit. J'ai dû m'acquitter des sommes impayées. C'est réglé.»

Enfin, d'autres commerçants romands passés au grill par l'AFD assurent qu'ils n'ont jamais reçu de notification les incriminant. «Faux, conclut Eric Daellenbach. Les procès-verbaux les incriminant sont partis mi-mars.» ■



Antoine Wasserfallen respire. Momentanément, le Tribunal accepte de geler le retrait de ses dossiers par ses collègues municipaux.

## Antoine Wasserfallen «un peu» réintégré

### MOUDON

L'élui qui s'était fait retirer son dicastère par ses collègues municipaux pourrait retoucher ses dossiers. En théorie du moins. Et pour combien de temps?

Juridiquement, ça s'appelle un effet suspensif. Dans la vie réelle, ça s'appelle un rebondissement. Et il n'est pas des moindres, celui qui se joue à Moudon. Privé de dossiers, le municipal Antoine Wasserfallen (Vert) doit «théoriquement» retrouver son dicastère et se re-

mettre au travail d'ici au 12 avril. C'est du moins l'avis du Tribunal cantonal qui a ordonné un effet suspensif, le temps de décortiquer une étonnante situation. Forcément, la commune a déposé une demande de retrait de cet effet suspensif. Cette requête est parvenue au Tribunal hier matin. La Cour devrait trancher dans une quinzaine de jours.

### «Un animal administratif»

Momentanément, Antoine Wasserfallen peut rêver d'un éventuel retour aux affaires municipales.

Accusé d'avoir «pourri le climat au sein de la Municipalité», il s'était fait retirer toutes ses attributions officielles en décembre dernier. Il touche toujours son salaire d'élui, assiste aux séances de l'exécutif. Mais il n'a plus de dossiers. Son ex-dicastère, Bâtiments et Social, a été réparti entre les autres édiles. «Je siégeais à une quinzaine de commissions, j'avais une vingtaine de dossiers... on m'a tout retiré! commente-t-il. Désormais, on me donne la parole après le secrétaire municipal. On me considère comme un animal administratif. Je me ré-

jouis de reprendre tout ça en main!»

A-t-il une chance de réintégrer ses fonctions? Au moins jusqu'à la prochaine législature de 2011? Rien n'est moins sûr, à en croire Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles. Il s'exprimait à ce sujet dans nos colonnes en février dernier: «D'autres communes ont destitué un municipal de ses dossiers et le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'avait pas à intervenir.» Seule la justice pourrait en décider autrement.

C. A.